

Bureau du 15 septembre 2003

Décision n° B-2003-1622

commune (s) : Corbas

objet : **ZAC Pôle Alimentaire - Procédure de choix du maître d'oeuvre pour des travaux d'infrastructure - Ajout d'une personnalité qualifiée à la commission composée comme un jury- Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Lors de la séance du 5 mai 2003, le Bureau a approuvé :

- le lancement de la procédure pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 58 à 60 et 74-II-3° et 4° alinéas du code des marchés publics,
- la composition de la commission siégeant en jury en conformité avec les dispositions de l'article 25 du code des marchés publics,
- l'indemnisation des membres libéraux de la commission siégeant en jury sur la base des dispositions de la délibération n° 2002-0802 en date du 23 septembre 2002.

Il s'agit aujourd'hui d'ajouter à la liste des personnes qualifiées au sein de la commission composée comme un jury : monsieur François Chataigner, ingénieur, coordinateur santé protection sécurité (CSPS) ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 25, 58 à 60 et 74-II- 3° et 4° alinéas du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2002-0802 et n° 2003-1087 respectivement en date des 23 septembre 2002 et 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B 2003-1290 en date du 5 mai 2003 ;

DECIDE

Ajoute monsieur François Chataigner, ingénieur, coordinateur santé protection sécurité à la liste des personnes qualifiées au sein de la commission composée comme un jury constituée en vue du choix du maître d'œuvre pour les travaux de la ZAC Pôle Alimentaire à Corbas.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,